



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## politique forestière

Question écrite n° 46149

### Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur la situation très alarmante, voire catastrophique, des forêts d'Alsace, victimes d'abord de la grande tempête de décembre 1999, puis de la sécheresse de 2003 et en proie à des parasites ravageurs comme le scolyte. Après les épicéas, le sapin est aujourd'hui touché par ce fléau, mais les aulnes, les chênes, les bouleaux, les charmes et surtout les hêtres sont à leur tour attaqués alors que ce prédateur ne s'attaquait jusqu'ici qu'aux résineux, pensait-on. Les responsables et agents de l'ONF connaissent bien cette situation et tentent d'y taire face, mais semblent démunis face aux maladies des arbres et ne trouvent qu'une solution : l'abattage. Aussi, il lui demande s'il a bien mesuré la gravité de cette situation et quels moyens il entend mettre en oeuvre pour tenter d'éliminer le scolyte et s'il faudra tout raser comme il y a quarante ans à cause du bostryche. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité.

### Texte de la réponse

Les conséquences des tempêtes de décembre 1999, puis de la sécheresse et de la canicule de l'été 2003, ont beaucoup marqué les paysages forestiers. Les épicéas ont subi une très forte pullulation de scolytes typographes qui se sont développés en 2000 sur les chablis et ont colonisé les peuplements sur pied à partir du printemps 2001. Grâce à des conditions climatiques favorables et à l'efficacité de la lutte active mise en oeuvre, les populations de ravageurs ont fortement régressé au second semestre 2002, mais elles ont connu un nouvel essor à partir de l'été 2003. D'importantes récoltes d'épicéas colonisés à l'automne 2003 se sont poursuivies jusqu'en juin 2004. Les attaques semblent cependant avoir fortement régressé en 2004. D'autres essences forestières ont souffert des conséquences du climat de l'été 2003, notamment le sapin pectiné, qui a subi des dommages localement importants, principalement dans les sapinières de basse montagne, dans lesquelles intervenaient également des scolytes. Les volumes de sapin pectiné récoltés sont du même ordre de grandeur que les volumes d'épicéa scolytés. Des mortalités sont également observées sur diverses essences feuillues. Le charme et le bouleau, très sensibles à la sécheresse, se dessèchent parfois en situation exposée. Des mortalités de chênes apparaissent dans des peuplements déjà dépérissant et qui ont subi des défoliations successives par des chenilles phyllophages telles que la chenille processionnaire du chêne. Les mortalités de hêtres concernent des peuplements déstabilisés par les tempêtes de 1999 et par les exploitations qui ont suivi. Les scolytes qui peuvent intervenir dans ces différentes mortalités n'attaquent que des arbres déjà affaiblis, à l'exception du typographe, qui est susceptible d'attaquer avec succès des arbres sains lors de fortes pullulations. C'est pourquoi il est préconisé de lutter activement contre le typographe, en récoltant très rapidement les arbres colonisés, avant que les insectes n'aient terminé leur cycle reproducteur et essaimé en nombre vers d'autres arbres. Dans les autres cas, la récolte rapide des arbres attaqués peut contribuer à limiter les dégâts mais la lutte est essentiellement préventive et fait appel à une gestion des peuplements propre à améliorer leur résistance aux agressions. Le département de la santé des forêts suit et évalue les dommages et diffuse des conseils de gestion adaptés. Des aides de l'État permettent de soutenir les interventions nécessaires. Si certains propriétaires et gestionnaires sont particulièrement touchés suite à la répétition des dommages ces dernières

années, les dégâts restent globalement faibles par rapport aux volumes sur pied. Ainsi, en 2004 en Alsace, l'Office national des forêts a récolté 56 200 mètres cubes d'épicéa scolyté et 8 170 mètres cubes de sapin dépérissant dans les forêts relevant du régime forestier, ce qui, sur la base des données fournies par l'Inventaire forestier national, correspond respectivement à 15 % et 22 % de la production biologique annuelle et à 0,7 % et 0,6 % des volumes sur pied de ces deux essences.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Hillmeyer](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46149

**Rubrique :** Bois et forêts

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 août 2004, page 6727

**Réponse publiée le :** 11 janvier 2005, page 246